



Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2011/2222(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)		
Sujet 8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	PPE MACOVEI Monica Rapporteur(e) fictif/fictive S&D HERCZOG Edit ALDE GERBRANDY Gerben-Jan Verts/ALE STAES Bart ECR CZARNECKI Ryszard EFD ANDREASEN Marta NI EHRENHAUSER Martin	03/03/2011
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	PPE ÖRY Csaba	15/09/2011
	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas	

Événements clés			
26/07/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0473	Résumé
12/10/2011	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2012	Vote en commission		
12/04/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0135/2012	Résumé
10/05/2012	Résultat du vote au parlement		
10/05/2012	Débat en plénière		

10/05/2012	Décision du Parlement	T7-0180/2012	Résumé
10/05/2012	Fin de la procédure au Parlement		
17/10/2012	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2011/2222(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/07242

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2011)0473	26/07/2011	EC	Résumé
Cour des comptes: avis, rapport		N7-0024/2012 JO C 366 15.12.2011, p. 0145	06/09/2011	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE473.977	06/02/2012	EP	
Document annexé à la procédure		06083/2012	08/02/2012	CSL	Résumé
Avis de la commission	EMPL	PE478.472	15/02/2012	EP	
Amendements déposés en commission		PE483.612	07/03/2012	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0135/2012	12/04/2012	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0180/2012	10/05/2012	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2012/586](#)
[JO L 286 17.10.2012, p. 0238](#) Résumé

Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2010 étape de la procédure de décharge 2010.

Analyse des comptes de la Fondation européenne pour la formation (ETF).

CONTENU : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'Union européenne relatifs à l'exercice 2010 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions, organismes et agences de l'UE, conformément à l'article 129, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de l'Union, en ce compris par la Fondation européenne pour la formation (ETF).

Pour 2010, les tâches et budget de cette agence se présentaient comme suit :

- description des tâches de la Fondation : la Fondation ETF, dont le siège est situé à Turin, a été créée en vertu du [règlement \(CEE\) n° 1360/90 du Conseil](#) et a pour principale mission de soutenir la réforme de la formation professionnelle dans les pays partenaires de l'Union européenne. À ce titre, elle assiste la Commission pour la mise en œuvre de différents programmes (Phare, Tacis, CARDS et MEDA) ;
- budget de la Fondation pour l'exercice 2010 : le budget 2010 de la Fondation s'élevait à 19,3 millions EUR, contre 20,2 millions EUR en 2009. À la fin de l'exercice 2010, la Fondation employait 128 agents, contre 124 l'année précédente.

Pour connaître le détail des comptes définitifs de la Fondation se reporter à l'adresse suivante:

<http://www.etf.europa.eu/Archive>

Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des Comptes de l'Union européenne sur les comptes annuels de la Fondation européenne pour la formation (ETF), accompagné des réponses de la Fondation.

CONTENU : conformément aux tâches et objectifs conférés à la Cour des comptes par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, celle-ci fournit dans le cadre de la procédure de décharge, tant au Parlement européen qu'au Conseil, une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes, ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes de chaque institution, organe ou agence de l'UE, sur base d'un audit externe indépendant.

Cet audit a également porté sur les comptes annuels de la Fondation européenne pour la formation (ETF).

À l'issue de cet audit, la Cour estime que les comptes annuels de la Fondation présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celle-ci au 31 décembre 2010, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier.

Elle estime également que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de la Fondation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

Le rapport confirme encore que le budget de la Fondation pour 2010 s'élevait à 19,3 millions EUR et employait 128 agents en fin d'exercice.

À noter que la Cour ne fait aucune observation sur la gestion budgétaire et financière de la Fondation.

Le rapport de la Cour des comptes reprend en revanche un résumé des activités de la Fondation en 2010. Celle-ci s'est notamment concentrée sur les activités suivantes :

- assistance fournie par la Fondation à un large éventail de domaines techniques comme : i) amélioration du développement du capital humain dans 29 pays partenaires ; ii) soutien aux politiques et programmes de IUE (diffusion et échange d'informations et d'expériences) ; iii) expertise en matière de développement du capital humain ;
- processus de Turin : en 2010, la Fondation a clos avec succès la première année d'application du processus de Turin (évaluation des politiques d'enseignement et de formation professionnels dans 24 pays partenaires) qui a permis d'élaborer des politiques stratégiques, de favoriser le développement de meilleures pratiques ainsi que de faciliter la coordination et l'harmonisation, y compris en ce qui concerne la dimension extérieure des politiques intérieures de l'Union ;
- principales fonctions : appui aux politiques et au cycle de programmation de l'Union en ce qui concerne les instruments en matière de relations extérieures visant les pays partenaires, renforcement des capacités des pays partenaires, analyse des politiques, diffusion et mise en réseau ;
- réponses à des demandes directes que lui a adressées la Commission : 105 demandes : 62% du total des demandes concernaient l'IAP, 30% concernaient l'IEVP, et 7% relevaient de l'ICD.

Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)

En adoptant le rapport de Monica Luisa MACOVEI (PPE, RO) sur la décharge à octroyer à la Fondation européenne pour la formation (ETF), la commission du contrôle budgétaire appelle le Parlement européen à octroyer la décharge au directeur de la Fondation sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2010.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de la Fondation pour l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, les députés approuvent la clôture des comptes de la Fondation. Ils font toutefois une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans le [projet de résolution](#) concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences :

- Gestion budgétaire et financière : les députés constatent que la Fondation a enregistré un taux d'engagement de 99,9% en 2010, avec un taux d'exécution des paiements de 96,5%, pour 90% en 2009 et 2008;
- Reports : ils notent que la Fondation a réduit le nombre de ses transferts budgétaires, qui sont passés de 33 en 2009 à 15 en 2010, et quelle n'a reporté que 12,8% du montant engagé pour 2010, pour 17% en 2009 et 15% en 2008;
- Résultats : les députés relèvent que la Fondation a élaboré une liste révisée d'indicateurs de performances pour améliorer la pertinence et l'évaluation de ses objectifs et fournir des données sur ses résultats concernant ses activités de base. Ils font également observer qu'une différenciation des circuits de paiement basée sur les risques a été mise en place avec succès au début de 2010. Ils se félicitent que la Fondation ait atteint les objectifs prévus pour la 1^{ère} année du processus de Turin, qui permet de disposer d'une analyse documentée, à la fois exhaustive et concise, de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels dans chaque pays ;
- Coopération avec le CEDEFOP : ils constatent que, en novembre 2009, l'accord de coopération entre la Fondation et le CEDEFOP a été renouvelé pour la période 2010-2013. Dans le cadre de cette coopération, les deux organes ont établi un programme de travail commun joint aux programmes de travail de chaque agence, ce dont les députés se réjouissent ;
- Audit interne : les députés relèvent que le Service d'audit interne (SAI) a émis 8 recommandations, dont une jugée "très importante", qui enjoint la Fondation de définir de façon détaillée l'utilité de sa nouvelle stratégie de planification.

Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer au directeur de la Fondation européenne pour la formation (ETF) sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2010. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Constatant que la Cour des comptes avait indiqué avoir obtenu l'assurance raisonnable que les comptes annuels de la Fondation pour

l'exercice 2010 étaient fiables et que les opérations sous-jacentes étaient légales et régulières, le Parlement a adopté une résolution contenant une série de recommandations dont il faut tenir compte au moment de l'octroi de la décharge, outre les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) concernant la performance, la gestion financière et le contrôle des agences.

Ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- Gestion budgétaire et financière : le Parlement constate que la Fondation a enregistré un taux d'engagement de 99,9% en 2010, avec un taux d'exécution des paiements de 96,5%, pour 90% en 2009 et 2008. Dans un amendement adopté en Plénière, le Parlement indique que, d'après les états financiers annuels de la Fondation, celle-ci a modifié en novembre 2010 son budget pour l'année en cours afin de compenser en partie la diminution imprévue de ses recettes ;
- Reports : le Parlement note que la Fondation a réduit le nombre de ses transferts budgétaires, qui sont passés de 33 en 2009 à 15 en 2010, et qu'elle n'a reporté que 12,8% du montant engagé pour 2010, pour 17% en 2009 et 15% en 2008 ;
- Ressources humaines : le Parlement relève qu'à la fin de l'année 2010, la Fondation comptait 4 postes vacants dans son tableau des effectifs, pour 10 postes à la fin de l'année 2009 (ce qui montre une progression) ;
- Résultats : le Parlement relève que la Fondation a élaboré une liste révisée d'indicateurs de performances pour améliorer la pertinence et l'évaluation de ses objectifs et fournir des données sur ses résultats concernant ses activités de base. Il fait également observer qu'une différenciation des circuits de paiement basée sur les risques a été mise en place avec succès au début de 2010. Il se félicite que la Fondation ait atteint les objectifs prévus pour la 1^{ère} année du processus de Turin, qui permet de disposer d'une analyse documentée, à la fois exhaustive et concise, de la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels dans chaque pays ;
- Coopération avec le CEDEFOP : il constate que, en novembre 2009, l'accord de coopération entre la Fondation et le CEDEFOP a été renouvelé pour la période 2010-2013. Dans le cadre de cette coopération, les deux organes ont établi un programme de travail commun joint aux programmes de travail de chaque agence, ce dont les députés se réjouissent ;
- Audit interne : le Parlement relève que le Service d'audit interne (SAI) a émis 8 recommandations, dont une jugée "très importante", qui enjoint la Fondation de définir de façon détaillée l'utilité de sa nouvelle stratégie de planification.

Décharge 2010: Fondation européenne pour la formation (ETF)

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Fondation européenne pour la formation pour l'exercice 2010.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2012/586/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de la Fondation européenne pour la formation pour l'exercice 2010.

CONTENU : avec la présente décision et conformément à l'article 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), le Parlement européen donne décharge au directeur de la Fondation européenne pour la formation (ETF) sur l'exécution du budget de la Fondation pour l'exercice 2010.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 10 mai 2012 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 10 mai 2012).

La décision 2012/587/UE, adoptée le même jour, approuve la clôture des comptes pour cette agence communautaire pour l'exercice 2010.